

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE (Annexe 1 à la délibération n°52 du 29/06/23)

Les territoires situés au Sud de l'agglomération de Perpignan sont en pleine expansion tant d'un point de vue de l'habitat que du développement économique. Lieu de passage privilégié pour accéder aux cités balnéaires du littoral et à l'Espagne, les infrastructures routières de ce secteur sont très sollicitées.

La RD 900 entre Perpignan Porte d'Espagne et Pollestres a fait l'objet dans les années 1990 d'adaptation visant à la fluidifier la circulation via la mise à 2x2 voies de sections au niveau de Perpignan Porte d'Espagne et de Pollestres. Un nouveau tronçon situé entre l'échangeur de Perpignan Porte d'Espagne et l'entrée de Pollestres doit être traité au regard de l'évolution des trafics. Les ouvrages existants (échangeur du Mas Bon secours) avaient été conçus pour anticiper cette évolution. Les trafics prévisionnels laissent présager des difficultés importantes de circulation aux heures de pointe pour tous les usagers à court terme. Cet axe est en particulier une ligne structurante du réseau de transports en commun de l'agglomération mais également à l'échelle du Département et cette saturation influe fortement sur l'attractivité de ce réseau et l'efficacité du report modal.

Le projet consiste à requalifier en passant à 2X2 voies la section entre Perpignan Porte d'Espagne et Pollestres, tout en anticipant les évolutions nécessaires à terme pour favoriser un report modal vers des modes de transport compatibles avec les enjeux environnementaux. Il prévoit la création d'une liaison cyclable entre les deux communes et des traversées sécurisées pour les modes doux de la RD 900.

Le Département des Pyrénées Orientales a approuvé et autorisé le 30 juin 2022, la mise en œuvre de la concertation publique du projet « RD 900 – Requalification entre Perpignan Porte d'Espagne et Pollestres » selon les modalités d'organisation suivantes :

- Mettre en place des panneaux d'information ainsi qu'une information sur le site internet du Département précisant le lieu et la période de la concertation publique au moins quinze jours avant son démarrage,
- Fixer la durée de la concertation à 2 mois,
- Organiser une réunion publique dans chaque commune concernée
- Rédiger un bilan de la concertation indiquant les mesures mises en place pour répondre aux enseignements de la concertation qui sera soumise pour validation à l'assemblée délibérante

Adaptation du projet

S'agissant de la requalification d'une voie existante, les variantes sont limitées, en particulier du fait des enjeux environnementaux. Ainsi, pour éviter les impacts sur des espèces protégées, le projet a été limité au maximum au niveau des emprises dans les zones à enjeux.

En complément, des mesures spécifiques ont été prévues pour limiter les impacts et améliorer la situation pour les riverains notamment concernant les enjeux acoustiques (murs de protection acoustique, revêtements de surface limitant les émissions acoustiques) et paysagers (traitements spécifiques des entrées de ville).

La concertation publique

Deux réunions publiques ont été organisées dans les communes de Perpignan et de Pollestres respectivement les 6 et 13 février 2023.

Lors de ces échanges, des interrogations ont été formulées concernant les sujets de mobilité, de contribution sonore de l'infrastructure projetée et d'adaptation du projet aux enjeux locaux.

En parallèle, le public avait la possibilité d'exprimer son avis par courrier ou par courriel entre le 6 février 2023 et le 11 avril 2023. 18 avis ont été formulés. 11 sont favorables ou neutres au projet, 7 émettent des réserves où s'opposent au projet.

Les remarques ou inquiétudes formulées concernent essentiellement la mobilité générale dans le secteur et notamment les perspectives d'organisation d'un transport collectif entre la ville centre et la périphérie ; les nuisances potentielles apportées par le projet (acoustiques, qualité de l'air...) et des questions plus spécifiques liées aux aménagements envisagés à proximité des habitations des demandeurs.

De nombreuses observations interrogent l'opportunité de l'aménagement d'un giratoire pour desservir la ZAC Olympeo au regard d'une solution alternative de type échangeur dénivelé.

Des réponses ont été apportées sous format d'un tableau récapitulatif et mise en ligne à la fin de la concertation, le 31 mai 2023.

Le bilan

Suite à la concertation publique et aux courriels et courriers reçus, les choix techniques envisagés par le Département et ses partenaires répondent globalement aux attentes des participants et des remarques formulées. S'agissant d'une étude préalable, le Maître d'Ouvrage sera vigilant au traitement des points spécifiques évoqués par les riverains du projet et notamment, l'adaptation des aménagements au contexte local (accès au niveau de la rue des Mimosas à Pollestres, adaptation des équipements de protection acoustique au niveau des deux communes), dans le cadre de la poursuite des études avant dépôt des dossiers d'autorisation réglementaire. Il convient de noter que le choix d'un carrefour giratoire pour traiter l'accès à la ZAC Olympeo a été déterminé et autorisé dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC Olympeo et s'impose au projet porté par le Maître d'Ouvrage.

L'aménagement envisagé intègre les perspectives d'évolution de l'organisation des transports collectifs et la voie pourra être adaptée en conséquence à l'aune d'un projet futur d'organisation des modes de transports alternatifs porté par les autorités organisatrices de mobilité compétentes (transports en commun, covoiturage).

Le projet envisagé répond aux enjeux d'intérêt général, l'équilibre entre les objectifs des aménagements et les impacts sur les milieux naturels, humains et agricoles ayant été optimisé. Une mesure d'anticipation sera prise en limitant la vitesse sur la RD 900 au niveau de Pollestres à 90 km/h afin de limiter les nuisances pour les riverains en attendant la mise en œuvre de ce projet.